

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220906

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
12 septembre 2022

MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage
12 septembre 2022

Étaient excusés :

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 29
Votants : 37

M. BOSNYAK Yvan
M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIER
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Jean-Luc CHABILLANT
M. GREMIILLON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Éléonora STERBA
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Aris GUIBERT
M. PLUT Jean-Claude
M. POTTIER Louis
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean-Pierre MARIAIS
Mme MENU Catherine donne pouvoir à Françoise HAUSSON
Mme PRIEUR Sergine

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

**ZA DU BRAY A VIBRAYE
VENTE DE PARCELLE**

Monsieur le Président informe que par courrier en date du 12 août 2022, la SCI R2L, représentée par Madame et Monsieur LETANG Delphine et Romain, souhaite acquérir la parcelle AL 346 d'une contenance de 2 155 m² au tarif de 3,60€ HT/ m² située sur la zone d'activités du Bray à Vibraye.

L'estimation domaniale en date du 26 septembre 2022 confirme le tarif de 3.60€ HT/m².

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :


- **ACCEPTÉ** la vente de la parcelle cadastrée section AL n° 346, d'une surface de 2 155 m², au prix de à 3,60 € H.T. le m², hors TVA sur marge, à la SCI R2L, en l'étude notariale de Maître HAEUW à Vibraye,
- **PRÉCISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer et transmettre valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 septembre 2022

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS